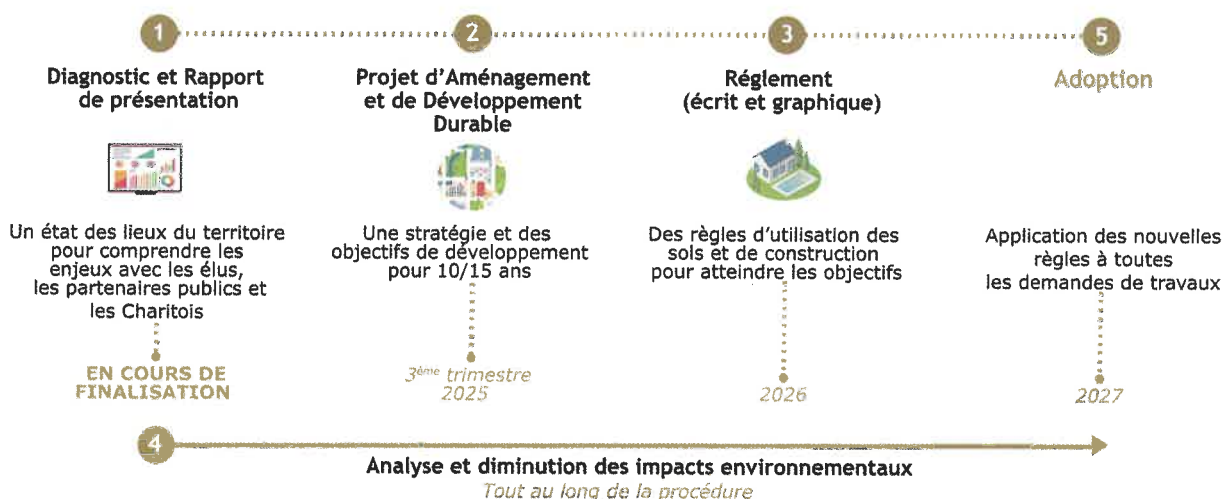


URBANISME

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit le projet global de développement de notre commune pour les 15 ans à venir. Conciliant différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), il prend en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire. Il régit ainsi tout ce qui concerne les travaux, constructions et aménagements et il définit les zones constructibles au sein de la commune.

Un travail en 5 étapes sur 3 ans



Un premier échange productif avec les Charitois a eu lieu le samedi 14 juin. Le bureau d'étude a ainsi pu répondre aux premières interrogations des habitants et a recueilli leurs observations.

Un nouvel échange est prévu le lundi 29 septembre. Si vous souhaitez y participer, contactez la mairie.



Echange avec les habitants sur la révision du PLU, en juin dernier © Ville de La Charité-sur-Loire

Des questions ? Des observations ?

plu@lacharitesurloire.fr

Coraline Berrard : chargée de mission urbanisme et environnement

Julie Grelrier : chargée de mission patrimoine et habitat

Découvrez le nouveau plan de ville !



Pour faciliter le repérage des services aux publics sur l'ensemble du territoire national, les communes ont eu obligation d'améliorer la qualité de l'adressage sur leur territoire afin d'identifier clairement les adresses des habitants, des entreprises et des services publics. Toutes les communes doivent publier

et tenir à jour sur la base adresse nationale des adresses valides, c'est-à-dire avec un N° et un nom de rue unique et ne prêtant pas à confusion.

De ce fait, plusieurs rues charitoises ont été nommées ou renommées. Un plan de ville a été édité afin d'aider les habitants et les visiteurs à se repérer. Ce plan a été financé grâce aux encarts publicitaires des commerçants, artisans et entreprises du territoire.

Ces données sont consultables en ligne par tous :

<https://adresse.data.gouv.fr/carte-base-adresse-nationale>

RAPPEL DES REGLES DE DÉPÔT DES POUBELLES

- La collecte des ordures ménagères (sacs noirs) a lieu les lundis et vendredis matin.
- La collecte des déchets recyclables (sacs jaunes) a lieu le mercredi matin.

Pour le bien vivre ensemble et la propreté de la ville, merci de sortir vos sacs seulement la veille de la collecte, entre 19h et 22h.

Un non-respect de ces règles entraînera une verbalisation.

